



Le Directeur Académique
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de Moselle,

à

Mesdames Messieurs les Principaux
à Projet Bi-Culturel
Mesdames Messieurs les Directeurs d'Écoles
à Projet Bi-culturel
S/C de Mesdames, Messieurs les Inspecteurs

CABINET

Bureau 105

Metz, le 03 octobre 2014

Dossier suivi par
Nadine LALLEMAND
Téléphone
03.87.38.63.02
Fax
03.87.38.63.37
Mél.

ce.ia57-cab@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1
Standard : 03 87 38 63 63

Horaires d'ouverture au
public :
du lundi au vendredi
de 9h à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Objet : Dispositif Bi-culturel

Le projet biculturel d'enseignement renforcé de l'allemand est inscrit dans un dispositif mosellan spécifique à notre académie.

Ce dispositif est organisé en sites qui regroupent chacun une ou plusieurs écoles maternelles, une école primaire et un collège du même secteur de scolarisation, l'objectif étant de **construire un parcours spécifique** qui mène les élèves :

- à un **degré supérieur de maîtrise de la langue**
- à une **connaissance approfondie de la culture du voisin**, et, par ce biais, au développement d'une **compétence interculturelle**

Les plus du dispositif :

Au collège, le dispositif propose, dans la continuité des enseignements dispensés à l'école maternelle et à l'école élémentaire,

- un **enseignement continué de l'allemand, de la 6^{ème} à la troisième, auquel les élèves peuvent rajouter un enseignement de l'anglais (3 heures d'allemand et 3 heures d'anglais)**
- un enseignement de **deux disciplines non linguistiques en allemand**
- un enseignement dispensé par **des professeurs formés et habilités**.
- **des activités culturelles en allemand, sous la conduite également d'un assistant germanophone** (préparation du partenariat, activités en ludothèque, projets interdisciplinaires, ...)
- **la participation à des échanges franco-allemands dès la classe de 6^e dans le cadre d'un partenariat officiel**. Il s'agit de pratiquer la langue allemande au travers de nombreuses actions et projets qui engendrent plaisir et motivation.

Les atouts pour les élèves :

- **des atouts en termes de poursuite d'études** (de nombreux cursus franco-allemands s'offrent aux élèves de Lorraine) et **l'insertion professionnelle** ;
- **l'épanouissement de l'élève** : attitude d'ouverture aux autres, tolérance et renforcement de la confiance en soi au travers de la conduite de projets, de la découverte culturelle de l'autre et de la priorité accordée aux situations de communication.
- **l'acquisition de compétences « transversales »**, compétences du socle commun : citoyenneté, autonomie,
- tous les élèves des sections biculturelles se voient proposer **la certification A2-B1, gratuite, qui leur permet d'attester de leurs acquis et compétences**. Les professeurs s'engagent à les y préparer au mieux, par le biais des différents entraînements et des activités mis en place tout au long de leur parcours au collège.

L'acquisition des compétences

- **la compétence linguistique** :

- **garantir le niveau A2 pour tous les élèves** (validation du niveau A2 pour le LPC) dans les différentes activités langagières (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression orale en continu, expression orale dialoguée, expression écrite).

- **permettre à la majorité des élèves d'atteindre le niveau « A1+ » en fin de CM2** (le niveau A1 étant visé pour les élèves du dispositif classique).

- mener la **quasi-totalité des élèves au niveau A2-B1 requis en fin de troisième**

- permettre à **un maximum d'élèves d'atteindre le niveau B1 ou de valider plusieurs activités langagières au niveau B1**.

- **la compétence (inter)culturelle** :

- découvrir la culture du voisin (entrée culturelle du programme du palier 2 : « L'ici et l'ailleurs ») ;

- développer une compétence interculturelle et des dispositions à la mobilité, compétences attendues aujourd'hui par les employeurs ;

- acquérir ouverture d'esprit et tolérance, intelligence des rapports, esprit critique, par le biais de la découverte de l'altérité (culture différente)

Qui peut intégrer le dispositif ?

- **Tous les élèves qui ont suivi cet enseignement approfondi doivent pouvoir continuer à en bénéficier**, dans le cadre d'un cursus adapté à leurs compétences et à leur projet. La continuité 1^{er} degré - 2nd degré est garantie pour tout élève issu du dispositif.
- **Tous les élèves qui ont appris l'allemand dans le cadre d'un autre dispositif et qui témoignent d'un goût pour l'apprentissage de la langue de notre voisin** peuvent aussi y être admis.

L'évaluation :

Il convient de rappeler que **seul le Cadre européen commun de référence pour les langues définit les attentes en terme d'évaluation (à différencier de la note)** ; le dispositif ne prévoit **aucune notation spécifique** pour les élèves qui y sont inscrits, ni **aucune note en DNL** (discipline non linguistique). L'évaluation atteste des **compétences linguistiques et culturelles** développées peu à peu. **Il convient de mesurer, dans une démarche positive, les progrès dans la pratique de la langue**, notamment à l'**oral**, et dans un registre socio-culturel opérationnel.

Le Directeur Académique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Chaleix', written over a horizontal line.

Antoine CHALEIX